

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 5 septembre 2019 portant nomination du référent alerte directionnel du contrôle général économique et financier

La cheffe du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 2 février 2017 portant nomination du chef du service du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

M. Cyril Bouyeure, contrôleur général de 1^{re} classe, est désigné en qualité de référent alerte directionnel du contrôle général économique et financier.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 5 septembre 2019.

La cheffe du contrôle général économique et financier,
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE